

## Favoriser la coopération économique territoriale

Caractérisée par un fort ancrage territorial, l'ESS participe au développement endogène des territoires.

Dans le cadre de leur politique de développement économique, (voir la fiche n°5), les régions peuvent favoriser les dynamiques de coopération économique territoriale entre tous les acteurs locaux (de l'ESS, de l'économie classique,

collectivités territoriales, centres de recherche, etc.).

Elles peuvent notamment soutenir les démarches collectives dans les territoires, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), les groupements de coopération et la structuration de filières en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

### Plusieurs leviers d'actions possibles :

#### Soutenir les dynamiques locales d'acteurs

Les conseils régionaux peuvent soutenir, en complémentarité avec les CRESS, les dynamiques locales d'acteurs qui cherchent à promouvoir l'ESS et accompagner son développement.

Pour exemple, la **région Bourgogne Franche-Comté** soutient le **Pôle d'économie solidaire 21**, une association promouvant une autre manière d'entreprendre dans l'ESS en accompagnant les porteurs de projets collectifs souhaitant faire évoluer leur modèle économique.

Le soutien de la région peut aussi s'inscrire dans le cadre du dispositif **Fabriques à initiatives** porté par des structures de l'accompagnement telles que CAPI Corsica, soutenue par la Collectivité de Corse.

#### Appuyer les dynamiques de coopération territoriale telles que les démarches émergentes et existantes de PTCE

Les conseils régionaux peuvent soutenir les **coopérations multi-acteurs** (collectivités, entreprises de l'ESS, acteurs de la recherche, ...) en vue de faire émerger une dynamique entrepreneuriale et de nouvelles activités économiques sur un territoire.

Elles peuvent notamment appuyer les démarches de **Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)**. Inscrits dans la loi ESS de 2014, les PTCE constituent une démarche de coopération territorialisée, multi-acteurs, contribuant à la structuration de filière ou d'un écosystème territorial.

Une dynamique de soutien à l'émergence et au développement des PTCE est relancée à l'été 2021 à l'échelle nationale.

Les régions peuvent appuyer cette démarche localement, en dédiant une ingénierie d'accompagnement spécifique à l'émergence de PTCE. Elles peuvent également soutenir les PTCE existants, notamment en soutenant leur **animation**, par des financements souples et inscrits dans le temps, sur les fonctions de Recherche & Développement ou en facilitant les échanges de pratiques entre PTCE.

**L'inscription** des PTCE dans leur **stratégie régionale de l'ESS et dans les schémas régionaux** (Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Programmes opérationnels régionaux (POR)) est également un levier important pour leur développement. Elle facilite l'engagement des autres niveaux de collectivités en soutien aux PTCE.

### L'AMI Initiatives territoriales en Grand Est

Cet appel à manifestation d'intérêt du conseil régional vise à accompagner, par le biais de subventions d'investissement et de fonctionnement, la structuration de démarches collectives novatrices se développant sur les territoires, génératrices d'activités économiques non délocalisables. Il s'adresse à des collectivités ou acteurs de l'ESS portant un projet collectif en phase de structuration, et nécessitant une étape de consolidation, ou un projet collectif déjà structuré et créateur d'une nouvelle activité ou dans le cadre d'un essaimage ou changement d'échelle.



## Les pôles ESS bretons

Créés en 2008, ces 19 pôles animés par la CRESS Bretagne et soutenus par le conseil régional rassemblent les acteurs de l'ESS autour d'enjeux de promotion de l'ESS et de soutien à l'émergence de projets, notamment collectifs, en animant des actions partenariales sur des filières ou secteurs d'activités.

### Favoriser et accompagner les démarches de coopération et de mutualisation

Au-delà des PTCE, les régions peuvent également accompagner d'autres démarches de coopération et de mutualisation tels que les **tiers lieux**, les **coopératives d'activités et d'emplois**, les **Groupements d'Intérêt Économique** (GIE), permettant de développer des projets d'envergure avec des entreprises classiques, ou encore les **Groupements d'employeurs** (GE) permettant à des structures de mutualiser une partie de leurs ressources humaines sur un territoire.

Par exemple, la **région Nouvelle Aquitaine** a mis en place un **appel à projets «soutien aux groupements d'employeurs»**, appuyant la création et le développement de GE mais aussi la réalisation d'investissements structurants et/ou innovants et la création d'emplois partagés en GE.

Les régions peuvent également dans les modalités de leurs appels à projets, favoriser les réponses collectives d'acteurs.

### Soutenir la structuration de filières en SCIC

La SCIC est une forme entrepreneuriale particulièrement adaptée à la structuration des filières ainsi qu'aux mutations de certains modes de production. Elle peut en effet associer les différents acteurs d'une filière : producteurs, transformateurs, consommateurs. Les régions peuvent accompagner l'émergence de ces SCIC au travers de différentes modalités: étude de faisabilité, financement, participation au capital (voir fiche n°5).

## Le dispositif ACTE en Hauts-de-France

Le dispositif «Accélérateur de coopérations territoriales économiques» (ACTE) de la région Hauts-de-France vise à soutenir des projets de coopération multi-acteurs quel que soit leur niveau de maturité, en vue de créer de nouvelles activités économiques, de nouveaux services sur les territoires et de répondre à des besoins non couverts.

S'adressant aux entreprises de l'ESS, aux EPCI (à fiscalité propre) de plus de 15 000 habitants ou regroupements d'EPCI, ce dispositif permet une subvention comprise entre 15 000 et 60 000 euros, avec une bonification pour les projets de coopération situés dans les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



### Le soutien aux groupements d'employeurs de la région Occitanie



En 2019, la région a mis en place un dispositif d'aides directes en faveur des groupements d'employeurs dans leurs deux premières années d'existence et aide aussi ceux de plus de trois ans à se pérenniser au travers de nouveaux projets.

Pour accompagner la promotion de ce mode d'emploi innovant, la région verse une subvention annuelle au Centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE) créé en 2008.

## Ressources pour aller plus loin



- Étude collective [Relancer les PTCE : diagnostic et propositions](#), portée par le Labo de l'ESS, décembre 2020
- RepèreESS du RTEs [Les rôles des collectivités territoriales dans les dynamiques de PTCE](#), 2016
- Points de RepèreESS du RTEs [Les SCIC & les collectivités](#), actualisé en 2019
- [Guide pratique de la coopération économique en économie sociale et solidaire](#), CRESS Pays de la Loire, 2019
- Le site de l'[Institut des Territoires Coopératifs](#)